

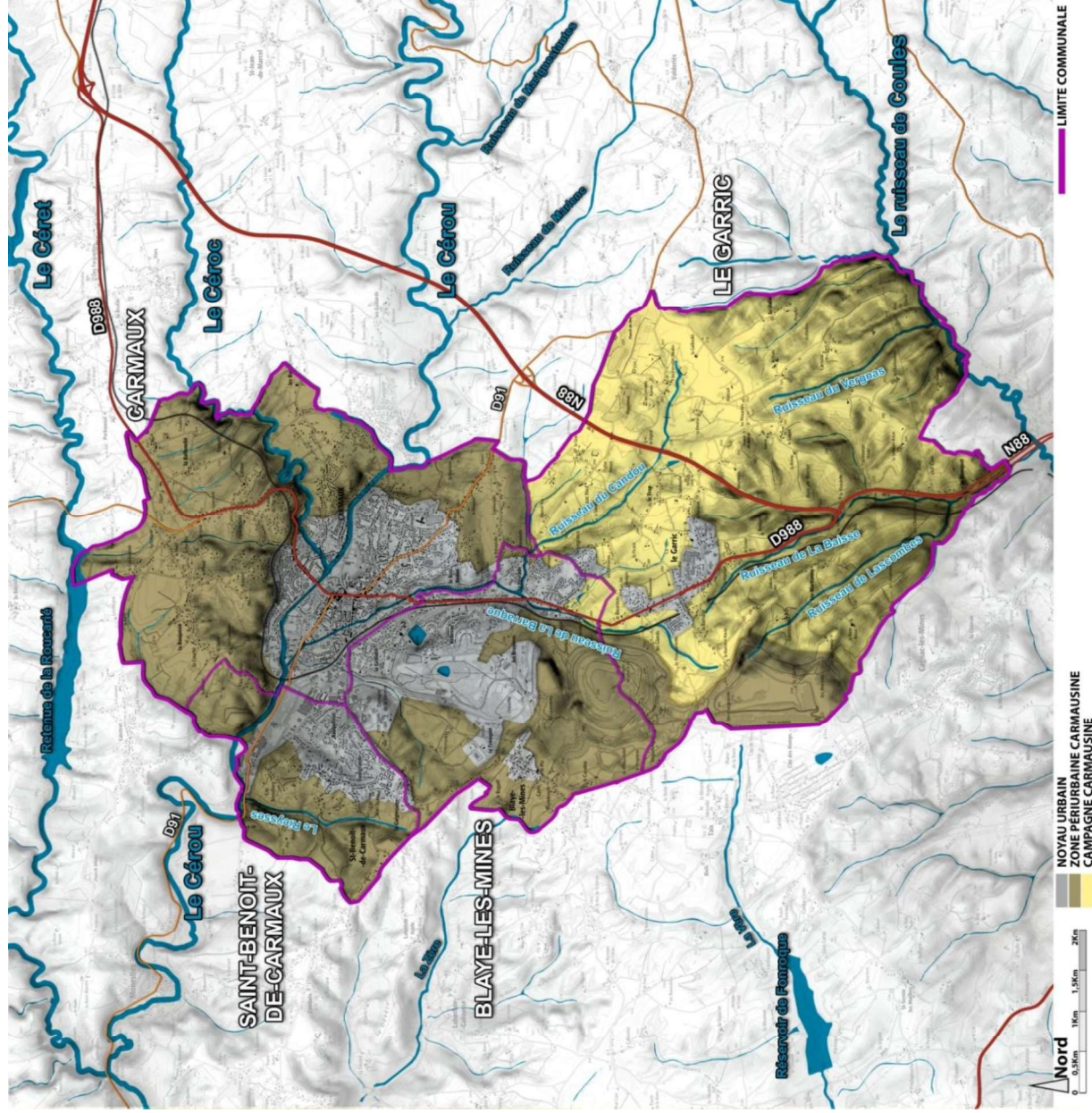
4. LES ENTITES PAYSAGERES DU CARMAUSIN

4.1.3 ENTITES PAYSAGERES DEFINISSENT LE CARMAUSIN

L'étude de ces composantes paysagères permet d'opérer des regroupements par entités. Sur les communes de Carmaux, 3 entités paysagères caractérisent la perception du territoire : Le noyau urbain, la zone périurbaine carmausine et la campagne carmausine. Le noyau urbain est l'entité centrale qui rassemble le centre ville, les zones urbaines ainsi que les zones industrielles inféodées. Née de la cuvette de Carmaux, cette entité paysagère s'est développée au dépend des autres pour atteindre les coteaux qui ne sont globalement pas restés une frontière. Cet ensemble forme une continuité urbaine, seuls les bourgs de Blaye et de Le Garric constituent toujours des noyaux urbains indépendants et déconnectés.

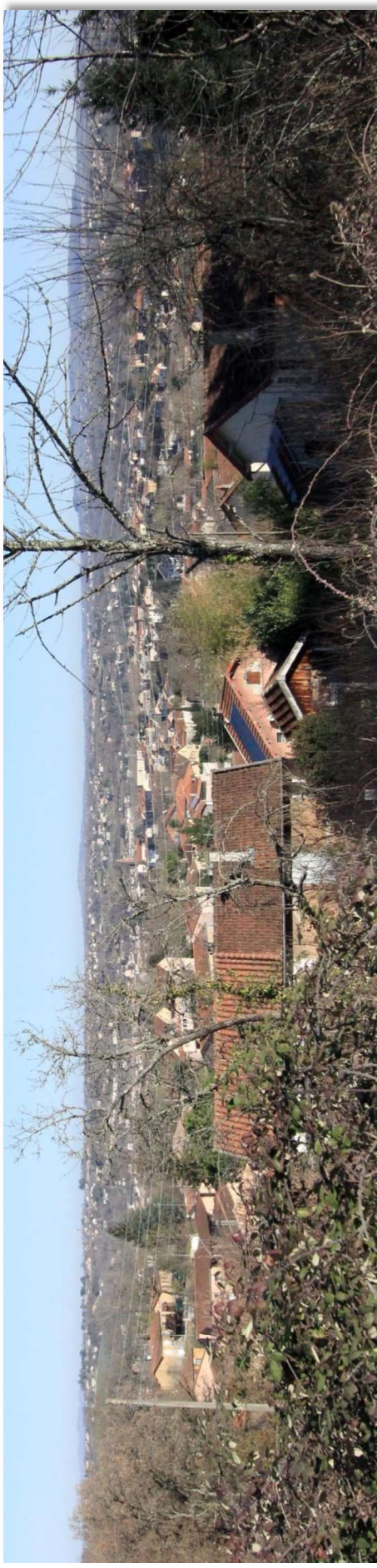
L'entité suivante est issue du noyau urbain, ce sont ses développements en zone rurale, à partir des hauts de coteaux qui forment la cuvette de Carmaux. L'entité regroupe les développements linéaires, les espaces agricoles et les boisements, ce mélange aboutit à un paysage périurbain, l'urbanisme de réseau omniprésent donnant le caractère rural d'autrefois.

La dernière entité matérialise la campagne carmausine, elle correspond presque exclusivement au territoire de la commune de Le Garric. En effet, celle-ci fonctionne indépendamment de la cuvette de Carmaux, ses développements sous forme de hameaux et ses nombreux boisements ont permis de conserver un caractère rural, désormais absent des autres entités.

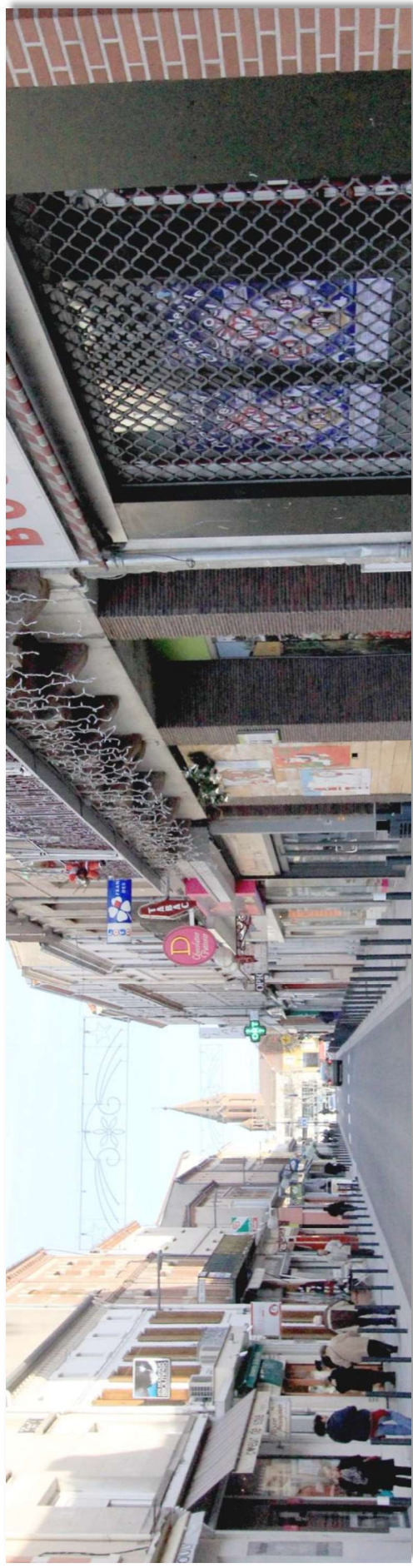


4.2. LE NOYAU

Le noyau représente les **espaces urbanisés en continuité**. Remplissant toute la surface de la cuvette de Carmaux, cet ensemble s'est développé sur les coteaux de Saint-Benoit-de-Carmaux à l'Est, sur ceux de Blaye-les-Mines au Sud-Est ainsi que dans la vallée du ruisseau du Candou vers Le Garric, au Sud. Ces espaces de développement se sont **orientés vers les sites d'extraction de la houille**. Le noyau formant un point de blocage aux trames vertes et bleues est dorénavant à **repenser en termes de fonctionnement écologique**, il doit aussi être valorisé pour ses atouts en tant que **centralité forte du Carmausain**.



Vue de la cuvette de Carmaux depuis le château d'eau de Blaye-les-Mines, le noyau urbain y forme un ensemble continu.



Avenue Jean Jaurès : dynamique, bien aménagée, ayant repoussée l'automobile, offrant une belle perspective sur l'Eglise Saint-Privat, doit être prise en exemple de valorisation du centre-ville.

4.3. ZONE PERIURBAINE CARMAUSINE

Cette zone périurbaine représente une dimension importante, à savoir **tout le pourtour de la cuvette de Carmaux**. L'entité paysagère est problématique du fait des **développements linéaires omniprésents** qui annihilent le caractère rural et/ou naturel des paysages rencontrés. Ces développements linéaires ne créent pas d'espaces publics de rencontre (comme diagnostiqués au sein des hameaux) mais matérialisent des **frontières aux continuités biologiques terrestres**. Des mesures d'intégration paysagère sous forme de voies douces plantées, servant aussi de corridors écologiques peuvent être une solution pour répondre à cette **problématique paysagère sensible**.



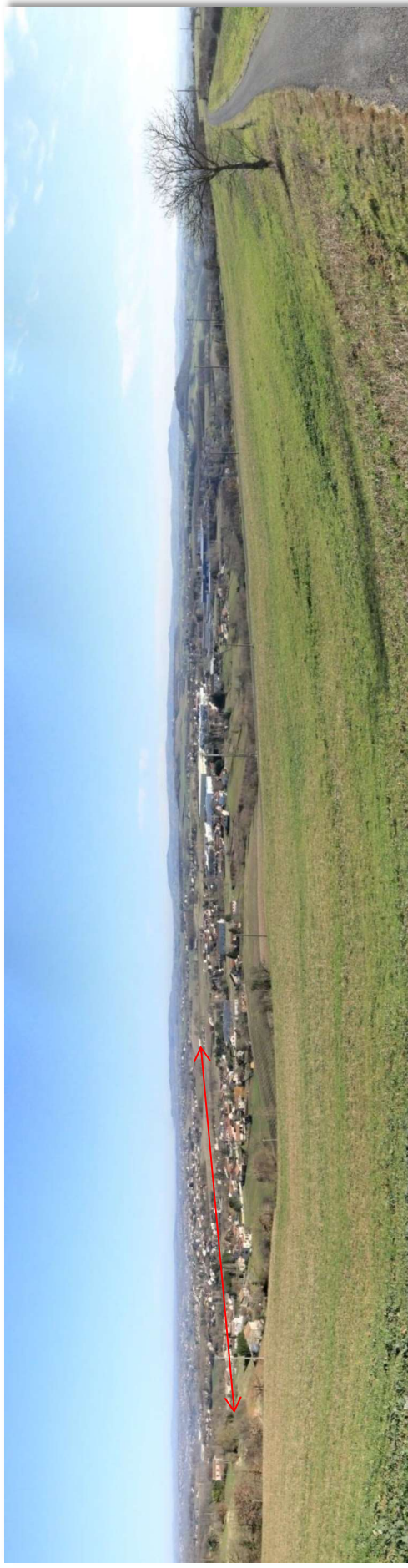
Vue depuis le Riboul vers la Prendié. Les constructions en crête sont omniprésentes. Les espaces centraux sont des reliques d'agriculture ou d'élevage qui subsistent encore par endroits.



Vue depuis le Courtié vers le lieu-dit Bourdou, les espaces agricoles enserrés par les habitations ne peuvent plus exprimer le paysage typique originel.

4.4. LA CAMPAGNE CARMAUSINE

Cette campagne est présente car elle n'est pas en lien directe avec le noyau urbain Carmausin et n'a donc pas subi un développement similaire à la zone périurbaine, les vues sont globalement mieux préservées de l'urbanisation, les quelques constructions sous forme de hameaux s'intègrent au paysage rural qui s'affranchit par endroit de tout bâtiment. Cette entité plus proche du paysage original reprend presque trait pour trait les limites territoriales de la commune de Le Garric.



Vue depuis la Barrabié Haute, la limite entre le noyau urbain et la campagne carmausine est ici clairement visible en terme de densité bâtie.



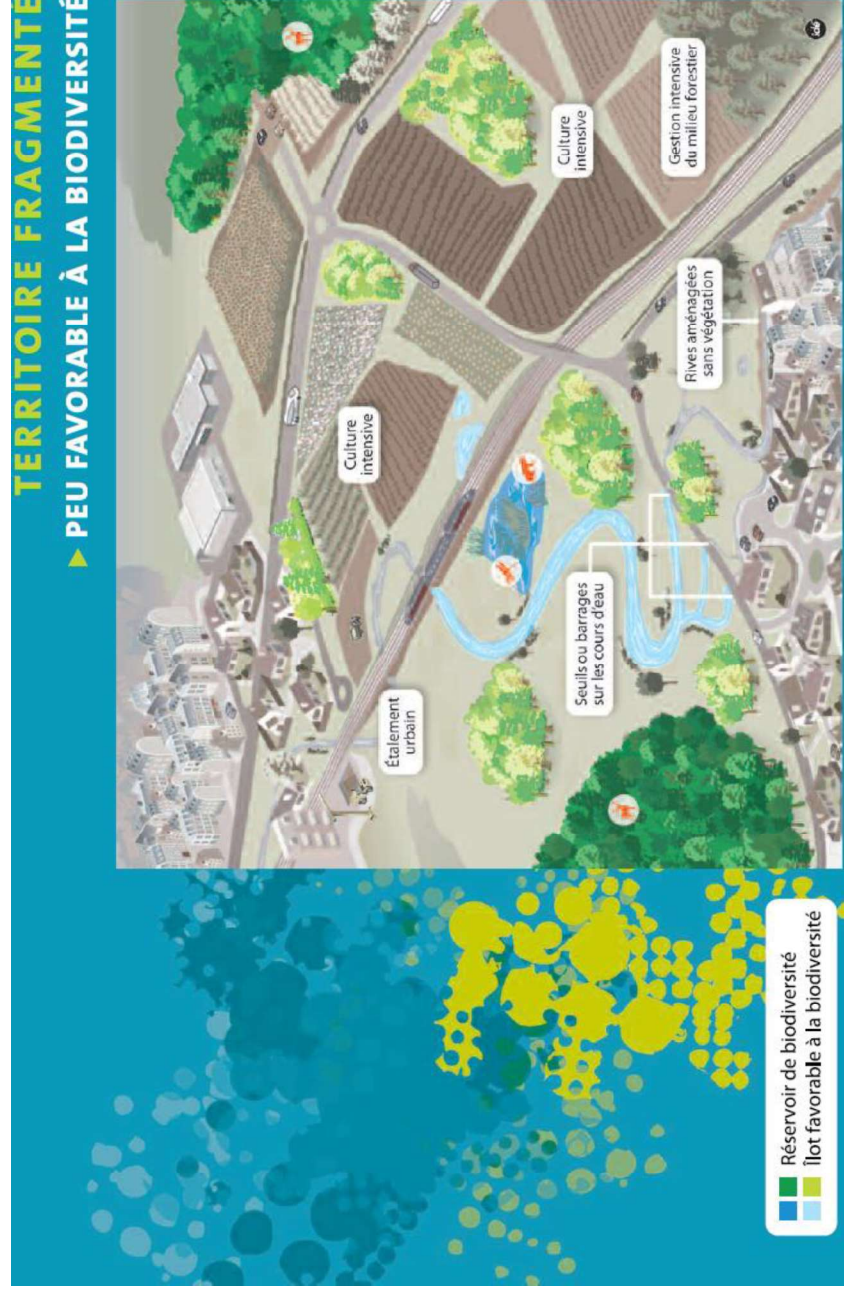
Vue sur l'espace agricole au Nord du Bourg de Le Garric. L'esprit de campagne réside dans le fait que ce paysage est préservé de l'impact des constructions : densité plus faible, pas d'implantations en crête, pas d'urbanisme linéaire...

5. MISE EN VALEUR DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

5.1. LA TRAME VERTE ET BLEUE : CONTEXTE ET DEFINITION

5.1.1. Un outil d'aménagement durable du territoire permettant de préserver la biodiversité

La Trame verte et bleue (TVB), l'un des engagements phares du Grenelle de l'environnement, est un outil d'aménagement du territoire qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau écologique sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

▶ RESTAURATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES



Source : Plaquette MEDE

La prise en compte de la Trame verte et bleue au niveau local, notamment par le biais des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités, mais aussi grâce à la mobilisation d'outils contractuels, permet d'intégrer la biodiversité dans les projets de territoire. Même si la Trame verte et bleue vise en premier lieu des **objectifs écologiques**, elle permet également d'atteindre des **objectifs sociaux et économiques**, grâce au maintien de **services rendus par la biodiversité** (régulation du climat, amélioration de la qualité des sols, bénéfices pour l'agriculture, épuration des eaux, régulation des crues...), grâce à la **valeur paysagère et culturelle** des espaces qui la composent (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...), mais aussi grâce à l'intervention humaine qu'elle nécessite sur le territoire (gestion des espaces TVB, ingénierie territoriale, etc.).

5.1.2. Définitions

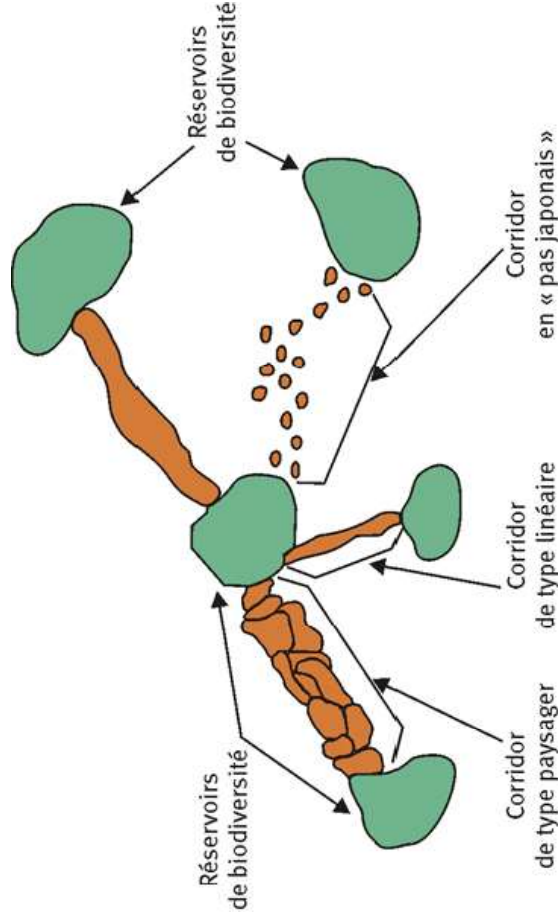
La **Trame verte et bleue** est un **réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques**, qui doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation. Elle est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines.

Les continuités écologiques sont constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors. La définition des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques est donnée par l'article L.371-1 II et R.371-19 II et III du code de l'environnement.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante.

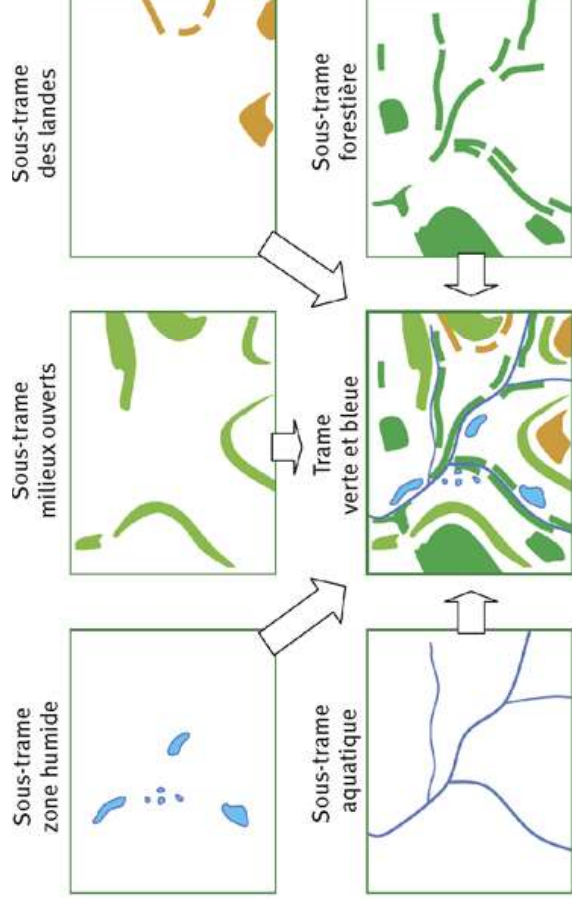
Les **corridors écologiques** assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Selon la structure des milieux supports de ces corridors, ils peuvent prendre la forme de corridors linéaires (haies, boisements,...), de corridors paysagers (mosaïque de milieux supports de déplacements), de corridors en « pas japonais » (taches de milieux relais).

Source : Document cadre – Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques



Les différentes composantes de la trame verte et bleue – Source : CEMAGREF-MEDDTL

Afin de permettre une meilleure appréhension du fonctionnement écologique des milieux et leurs espèces, les continuités écologiques sont classiquement déclinées en **sous-trames**, chaque sous-trame étant constitué par un ensemble de milieux présentant des similitudes écologiques et utilisés par les mêmes groupes d'espèces.



Source : CEMAGREF

5.1.3. Le cadre réglementaire

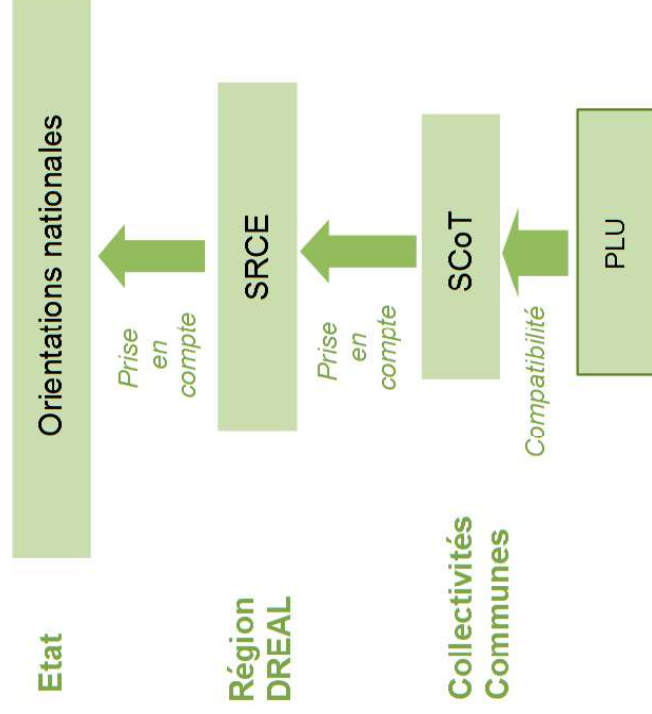
La stratégie Nationale pour la Biodiversité, mise en place par la Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, est déclinée :

- dans le **code de l'urbanisme** (art. L.101-2 et suivants). Les documents d'urbanisme doivent assurer « la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques ».
- dans le **code de l'environnement** (art L.371-1 et suivants) : « la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

5.1.4. La hiérarchie des normes

La trame verte et bleue se décline à plusieurs échelles. Pour cela, une hiérarchie des normes existe entre les différents documents, entre lesquels un rapport de compatibilité ou de prise en compte doivent être respectés (voir ci-après).

Cette hiérarchie des normes implique notamment que tout document d'urbanisme local qui est révisé doit prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans un délai de 3 ans suivant son approbation, et doit être compatible avec le SCoT approuvé (qui lui-même prend en compte le SRCE), s'il existe.



La « prise en compte » implique de ne pas ignorer les objectifs généraux du document supérieur.

Le rapport de « compatibilité » exige que les dispositions d'un document ne fassent pas obstacle à l'application des dispositions du document de rang supérieur.

Source : MEDDTL

5.2. LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Le SRCE de Midi-Pyrénées a été approuvé le 19 décembre 2014 par la Région Midi-Pyrénées et arrêté dans les mêmes termes par le Préfet de région le 19 mars 2015. Il définit pour Midi-Pyrénées les enjeux et objectifs en termes de continuités écologiques que devront prendre en compte les différents documents d'urbanisme.

Le SRCE de Midi-Pyrénées comprend, outre un résumé non technique :

- un diagnostic du territoire régional et une présentation des enjeux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle régionale ;
- un volet présentant les continuités écologiques retenues pour constituer la Trame verte et bleue régionale et identifiant les réservoirs de biodiversité et les corridors qu'elles comprennent ;
- un plan d'actions stratégique ;

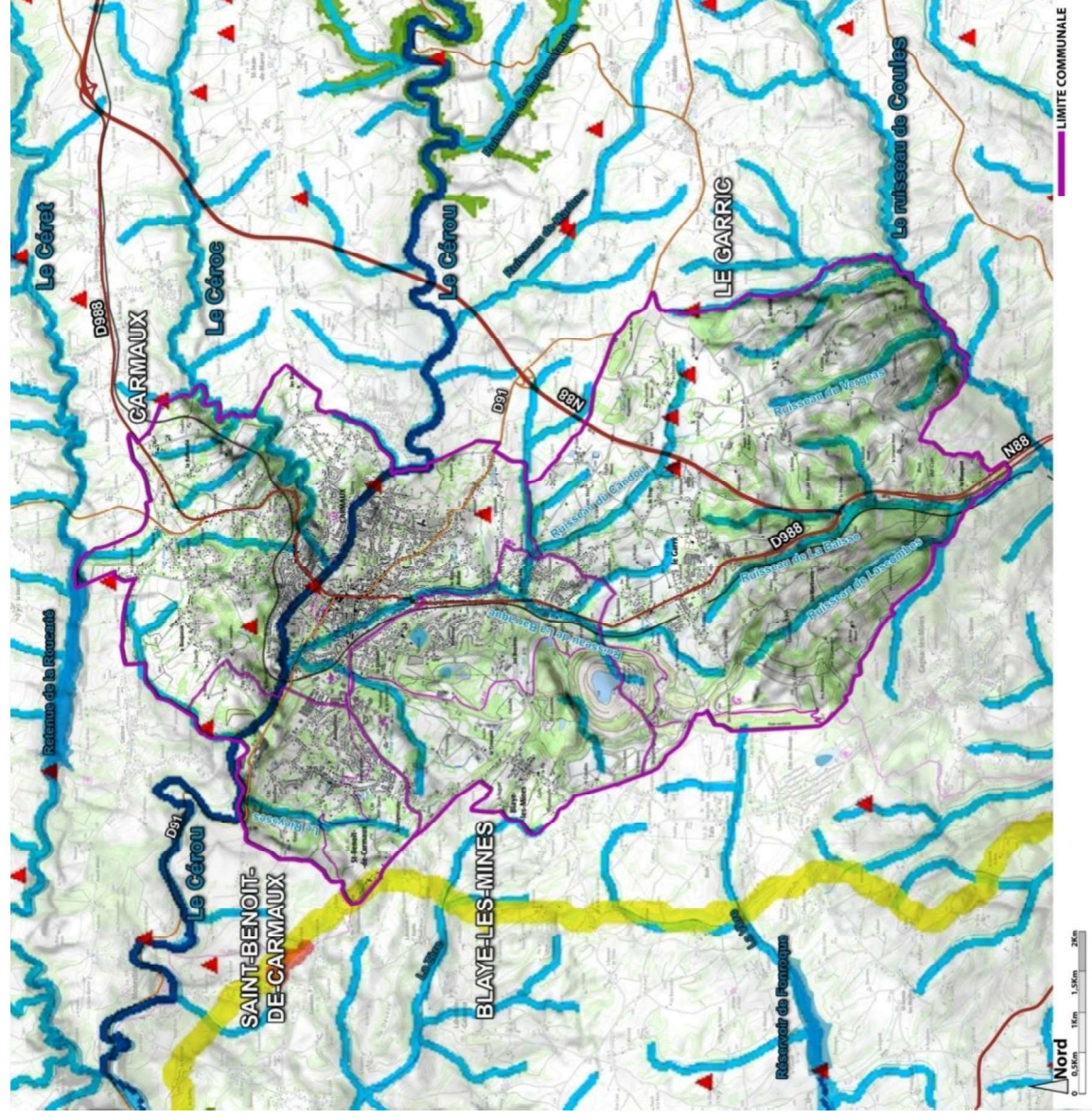
- un atlas cartographique ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;
- des clés de déclinaison du SRCE dans les documents d'urbanisme.

Le territoire carmausin est potentiellement concerné par 5 enjeux régionaux du SRCE, à savoir :

- la conservation des réservoirs de biodiversité,
- le besoin de préservation des zones humides et des continuités latérales des cours d'eau,
- la nécessaire continuité longitudinale des cours d'eau,
- l'amélioration des déplacements des espèces de la plaine,
- le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées pour assurer le fonctionnement des populations.

Le SRCE n'identifie pas sur le territoire carmausin de réservoir de biodiversité de la trame verte d'enjeu régional. De même aucun corridor de la trame verte ne traverse le territoire. Seul un corridor de milieux ouverts de plaine à préserver effleure la pointe ouest de Saint-Benoît de-Carmaux. Ce corridor devra être décliné sur le territoire voisin du plateau cordais, qui est constitué de milieux structurants à cette sous-trame.

Le Cérou est identifié en réservoir de biodiversité à préserver de la trame bleue. L'ensemble des autres cours d'eau principaux sont classés en corridors à préserver.



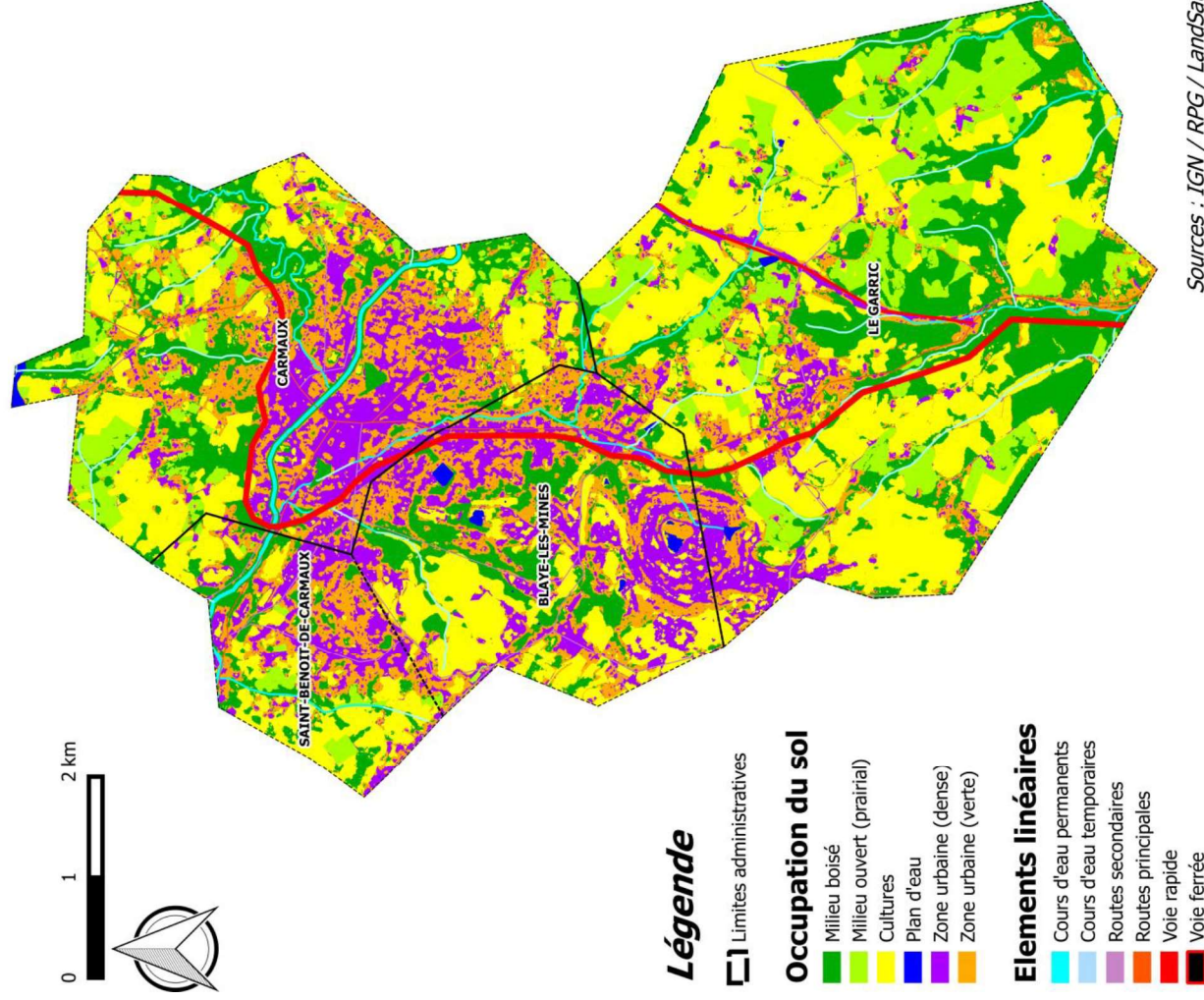
5.3. CREATION DE LA CARTE D'OCCUPATION DU SOL

Afin d'identifier les éléments structurants de la Trame Verte et Bleue du territoire Carmausin, une carte de l'occupation du sol a été constituée sur la base de diverses sources de données.

Cette cartographie s'est établie sur la base d'une méthode de traitement d'images appelée la **classification supervisée « pixel à pixel »**, c'est-à-dire que chaque pixel de l'image est associé à une occupation du sol. Cette méthode a pour but de discriminer les grands types d'occupation du sol de manière homogène et systématique. L'image servant de base à cette classification est l'assemblage d'**orthoimages** datant du 01/01/2010 (images aériennes dont les déformations géométriques sont corrigées) de la **BD Ortho de l'IGN** d'une résolution de 5m et d'images satellitaires **LandSat8** d'une résolution de 30m datant du 01/09/2014. Cet assemblage a également été enrichi en information par l'apport d'**indices de végétation** (comme le **NDVI*** par exemple) et de **texture d'image**.

La classification supervisée n'est pas exempt de défaut et afin de corriger le plus d'erreurs de classification possible, la cartographie de l'occupation du sol a été complétée par plusieurs bases de données vectorielles : le **RPG** (Registre Parcellaire Graphique) de 2012 pour préciser les pratiques culturales sur les parcelles agricoles et la gestion des prairies, la **BD Route120 de l'IGN** afin de clairement délimiter le réseau routier principal (ainsi que la voie ferrée) et la **BD Carthage du SANDRE** pour mieux identifier le réseau hydrographique. Certaines erreurs de classification subsistent avec en particulier la zone de **Cap' Découverte** représentée en grande majorité par de la zone urbaine. Ceci reflète toutefois le caractère très artificialisé du site.

La cartographie de l'occupation du sol ainsi créée a servi de base pour la détection des différentes sous-trames présentées par la suite. A noter qu'un **périmètre de 3km** autour du territoire a également été cartographié. En effet, l'analyse de la Trame Verte et Bleue nécessite de travailler sur une échelle un plus large que les limites administratives du territoire afin de **prendre en compte les éventuels réservoirs et corridors voisins**.



* Normalized Difference Vegetation Index

5.4. ENJEUX DE LA SOUS-TRAME FORESTIERE

La **Sous-trame forestière** a fait l'objet d'une analyse toute particulière. Les milieux forestiers structurent en effet la Trame Verte et Bleue du territoire Carmausin.

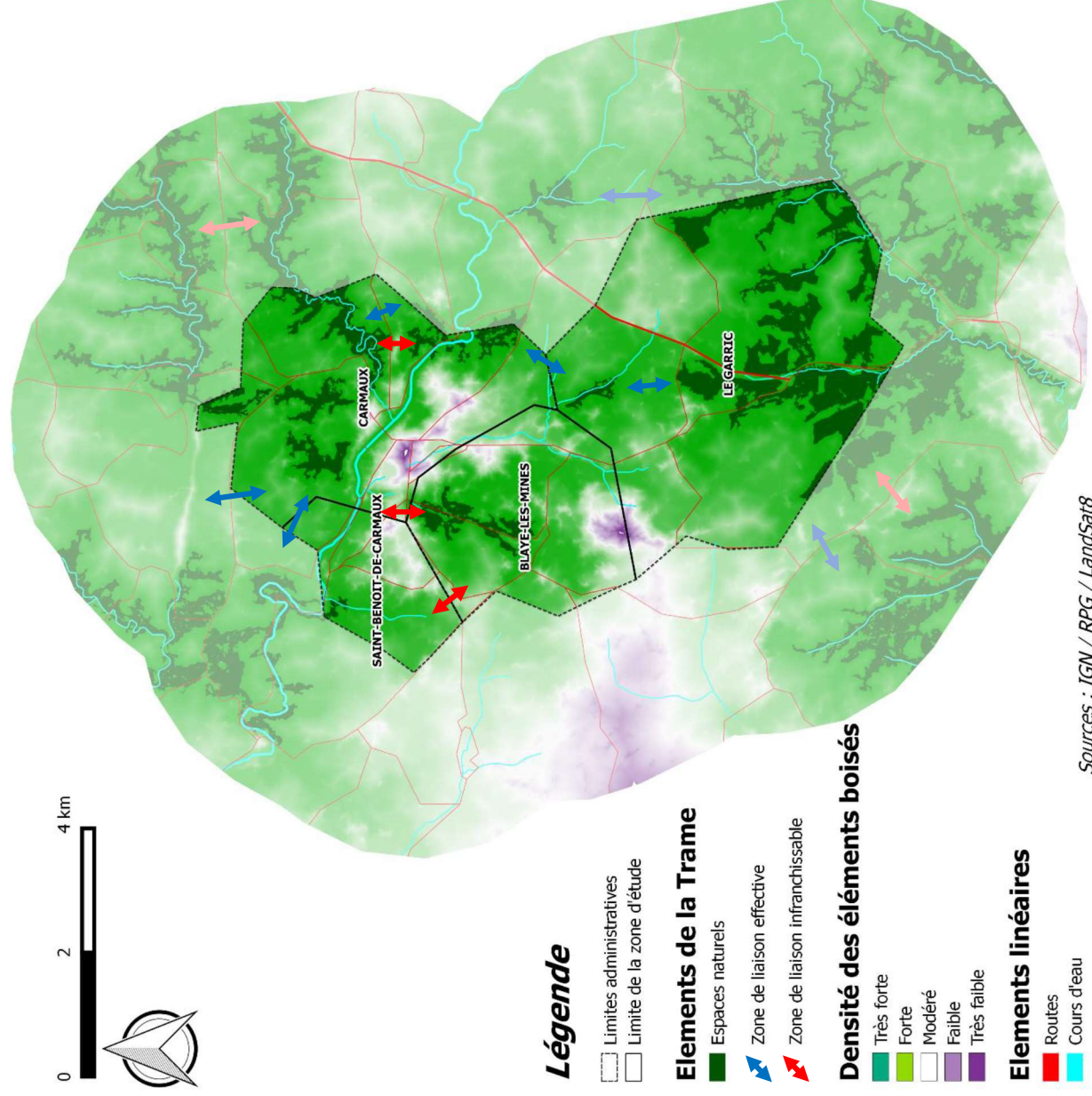
Les premiers éléments mis en évidence sont les **espaces naturels** qui correspondent aux réservoirs de biodiversité à l'échelle de ce territoire. Ils représentent des refuges pour la biodiversité forestière du territoire. Leur identification est basée sur un critère de **taille** (repérant les vastes bois contenant des **cœurs de forêt**) ainsi que sur un critère de **densité** (regroupant les éléments boisés formant un **réseau dense**).

Ces espaces naturels définissent nettement **deux ensembles Nord / Sud** séparés par une zone centrale peu riche en éléments boisés.

En représentant la **densité globale des éléments boisés** à l'échelle du territoire, et en recoupant avec les réseaux hydrographiques ainsi que les voies de communications, diverses **zones de liaison** ont été repérées. Ces zones de liaison représentent des passages où la perméabilité du milieu permet aux espèces de **transiter entre les espaces naturels**.

Une phase de terrain a été effectuée aux niveaux des **fragilités** des zones de liaison permettant de statuer clairement sur la perméabilité de ces passages. Cette analyse montre la présence d'un **couloir de perméabilité liant le complexe Nord / Sud**, situé à l'Est de Carmaux et à l'Ouest de la voie rapide.

L'enjeu de **préservation** de cette sous-trame se décline en deux orientations : **protéger l'existant** (en particulier les espaces naturels) et **renforcer la perméabilité** du territoire.



Les principales étapes de la détermination de la densité des éléments boisés sont détaillées ci-après. L'objectif visé est de mettre en avant les lieux de passage des espèces liées à la sous-trame forestière. Sur la base de la carte d'occupation du sol, un coefficient de friction est associé à chaque milieu. Le coefficient de friction représente la difficulté moyenne pour une espèce de traverser une unité spatiale de ce milieu. L'unité spatiale est ici un pixel de l'image soit 5m.

Dans le but d'affiner la carte de l'étape suivante, la carte de perméabilité des milieux a été pondérée par la présence d'éléments de continuités de la sous-trame forestière. Grâce à des analyses de distance via des méthodes de dilatation/érosion, les éléments du continuum forestier ont été détectés.

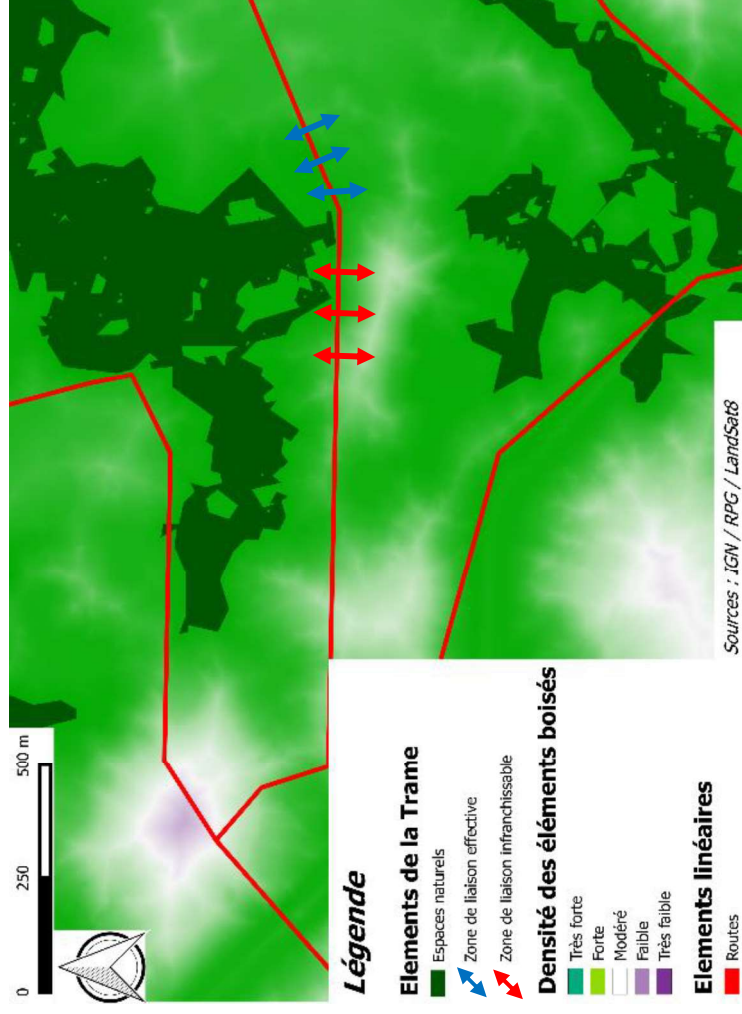
Ainsi, les milieux recoupant les éléments du continuum forestier ont vu leur coefficient de friction abaissé d'un pourcentage basé sur l'élément de continuité que ce milieu recoupe. Cette pondération a pour conséquence la mise en avant les zones du continuum forestier et donc les éléments boisés.

La seconde étape est le calcul d'un coût de déplacement cumulé que les espèces doivent fournir pour atteindre un point de l'image depuis l'espace naturel le plus proche (en terme de coût). De par la pondération de la carte de perméabilité, les coûts cumulés représentent la densité des éléments boisés du territoire. Et ce, tout en renseignant la perméabilité des milieux nécessaire à la détection des zones de transits des espèces forestières.

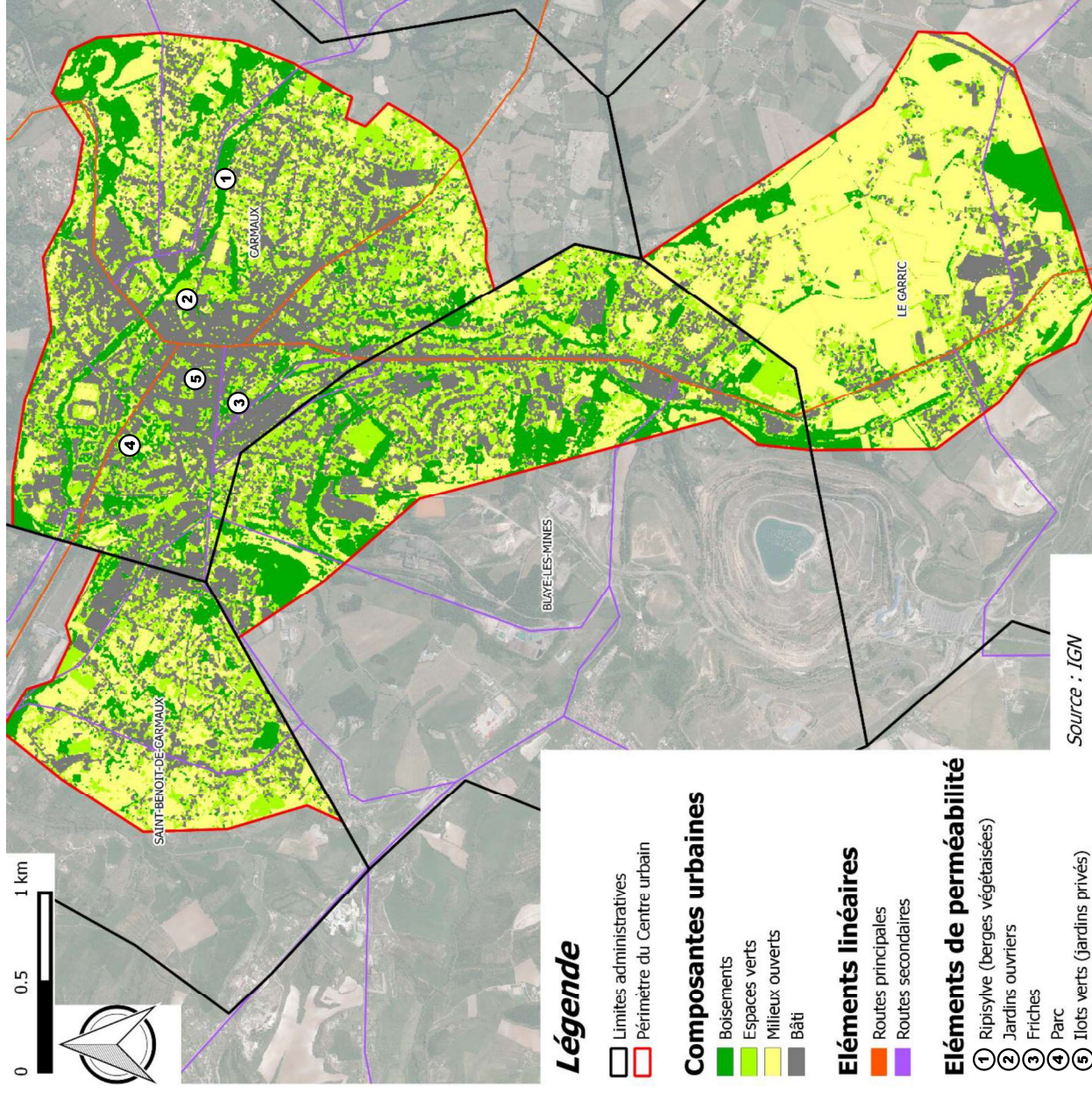
En ajustant la visualisation de la carte pondérée des coûts cumulés, il est possible de détecter à l'œil les zones de liaisons à forts enjeux sur le territoire. C'est-à-dire les zones entre les espaces naturels où la perméabilité/densité d'éléments boisés est faible.

Une fois ces fragilités des continuités forestières recensées, des vérifications terrains ont permis de statuer clairement sur la perméabilité réelle des milieux concernés. Ci-à droite est représenté un zoom sur la carte de la sous-trame forestière au niveau d'une zone de liaison à enjeu. Les vérifications terrain ont permis mettre en évidence la fermeture de cette liaison via l'urbanisation croissante vers l'Est.

Occupation du sol	Coefficient de friction
Bois	1
Milieu ouvert (prairies)	10
Cultures	20
Zone urbaine (verte)	50
Cours d'eau	80
Plans d'eau	100
Zone urbaine (dense)	100
Routes secondaires	150
Routes principales	500
Voie rapide	10000



5.5. LES CENTRES URBAINS ET LA NATURE EN VILLE



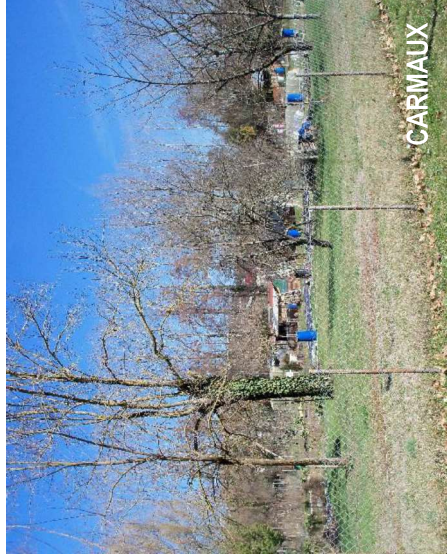
L'analyse de la sous-trame forestière s'étant effectuée à l'échelle des 4 communes, seules les **zones de liaisons principales** ont été mises en évidence. Il est cependant important de préciser que les espèces ne transitent pas uniquement par ces continuités. Les **zones urbaines** peuvent laisser passer voir accueillir momentanément des espèces. Il faut néanmoins que la **perméabilité urbaine** soit suffisante. La perméabilité urbaine est dépendante de la présence d'éléments de « **Nature en ville** », comme des boisements, des haies, des parcs urbains, des friches, des berges végétalisées de cours d'eau... Afin de cartographier plus précisément les **éléments boisés** et **espaces verts** des **centres urbains** du territoire, une **classification « pixel à pixel »** a été effectuée de la même manière que pour la carte de l'occupation du sol mais centrée sur l'urbain afin de maximiser la discrimination des différentes occupations du sol.

Il en ressort une matrice urbaine très hétérogène, **plus ou moins perméable**. Pour valoriser cette **Nature en ville**, plusieurs leviers d'actions sont disponibles :

- Entretien des **ripisylves** (berges végétalisées des cours d'eau) qui forment des saignées vertes dans l'urbain et qui sont d'importantes **interfaces entre les milieux aquatiques et terrestres**.
- Valoriser les **jardins ouvriers**, les **friches** et les **parcs** pour en faire des **espaces relais** entre les espaces naturels de la sous-trame. Cette valorisation offre également une **plus-value significative au cadre de vie** des communes.
- Maintenir la connectivité entre les **îlots verts** souvent matérialisés par les jardins privés en adaptant les hauteurs de clôture par exemple.

Ci-dessous se trouvent des prises de vue correspondant aux éléments à conserver et/ou à valoriser cités précédemment :

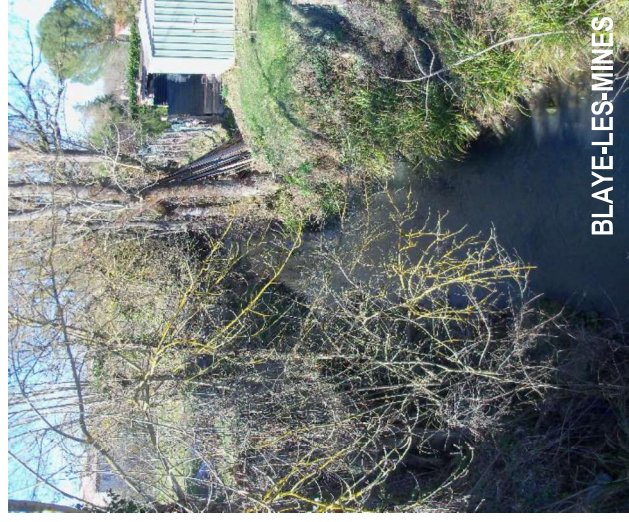
Jardins ouvriers (abords du Cérrou)



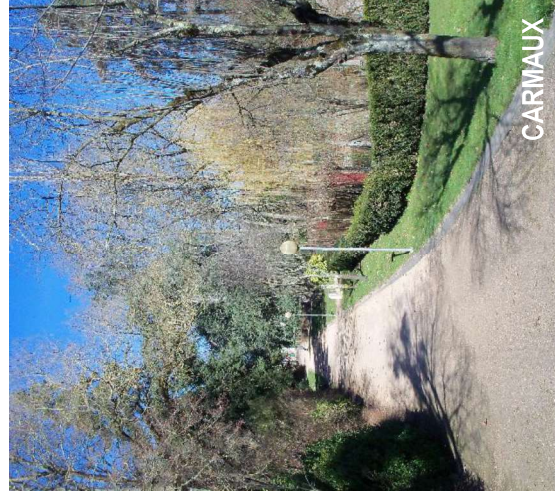
Zone de friche (près de la gare)



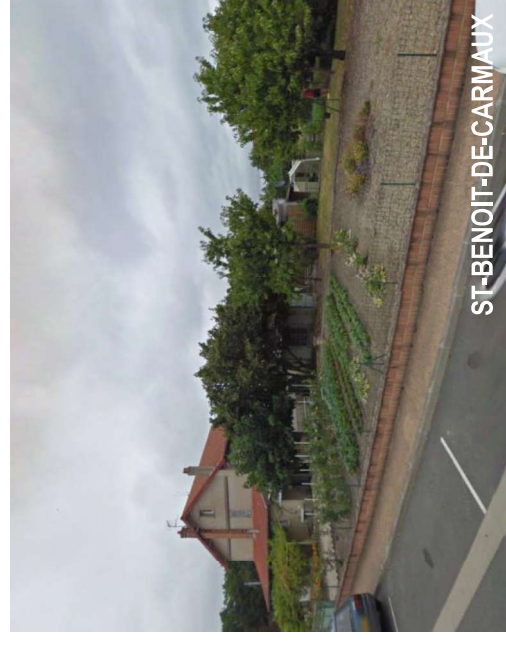
Ripisylve (ruisseau du Candou)



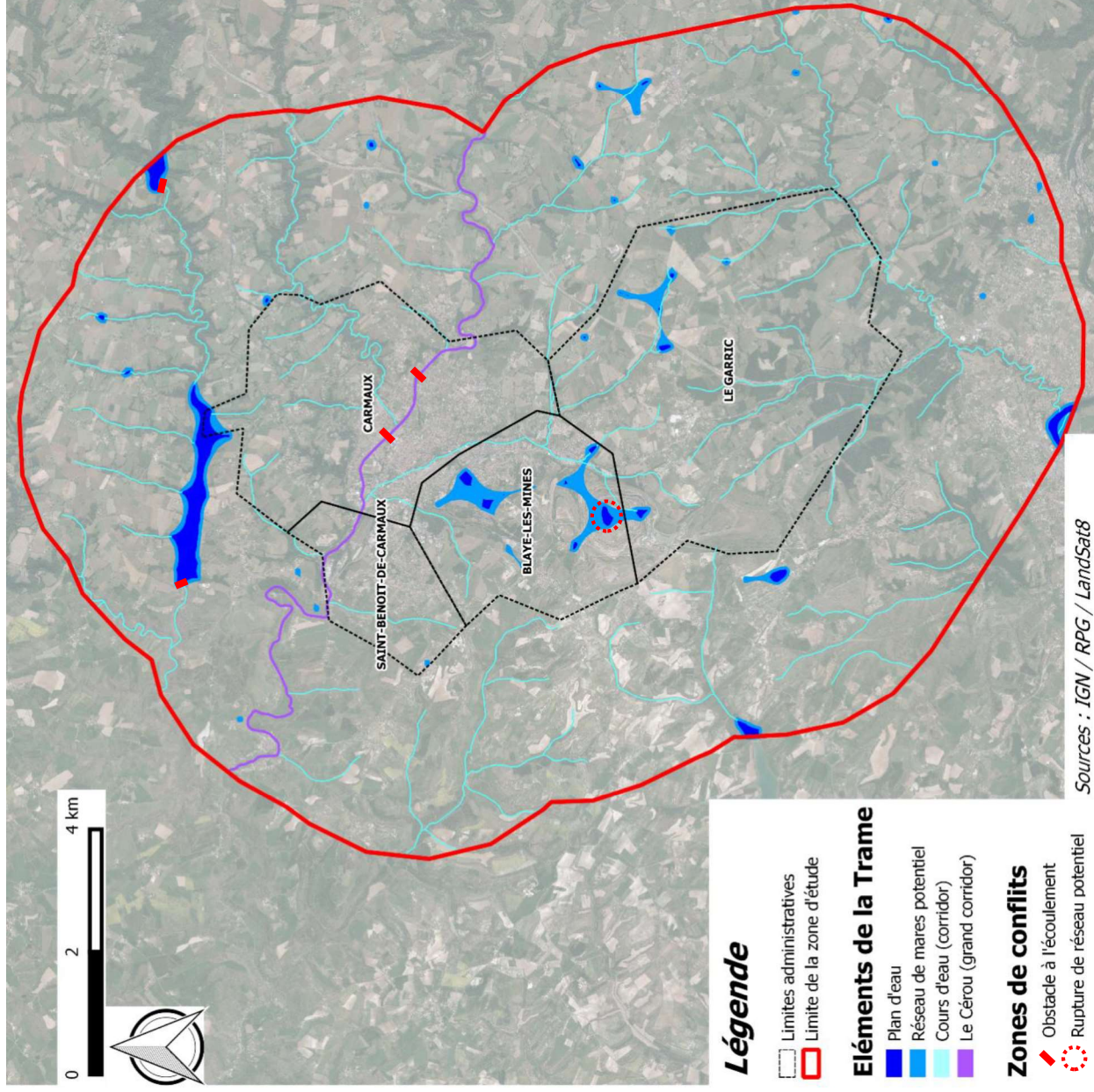
Parc du Candou



Ilot vert (jardins privés)



5.6. ENJEUX DE LA SOUS-TRAME AQUATIQUE



En ce qui concerne la **Sous-trame aquatique**, elle est constituée de deux réseaux complémentaires (tous deux déterminés sur la base de la carte d'occupation du sol et donc de la **BD Carthage**).

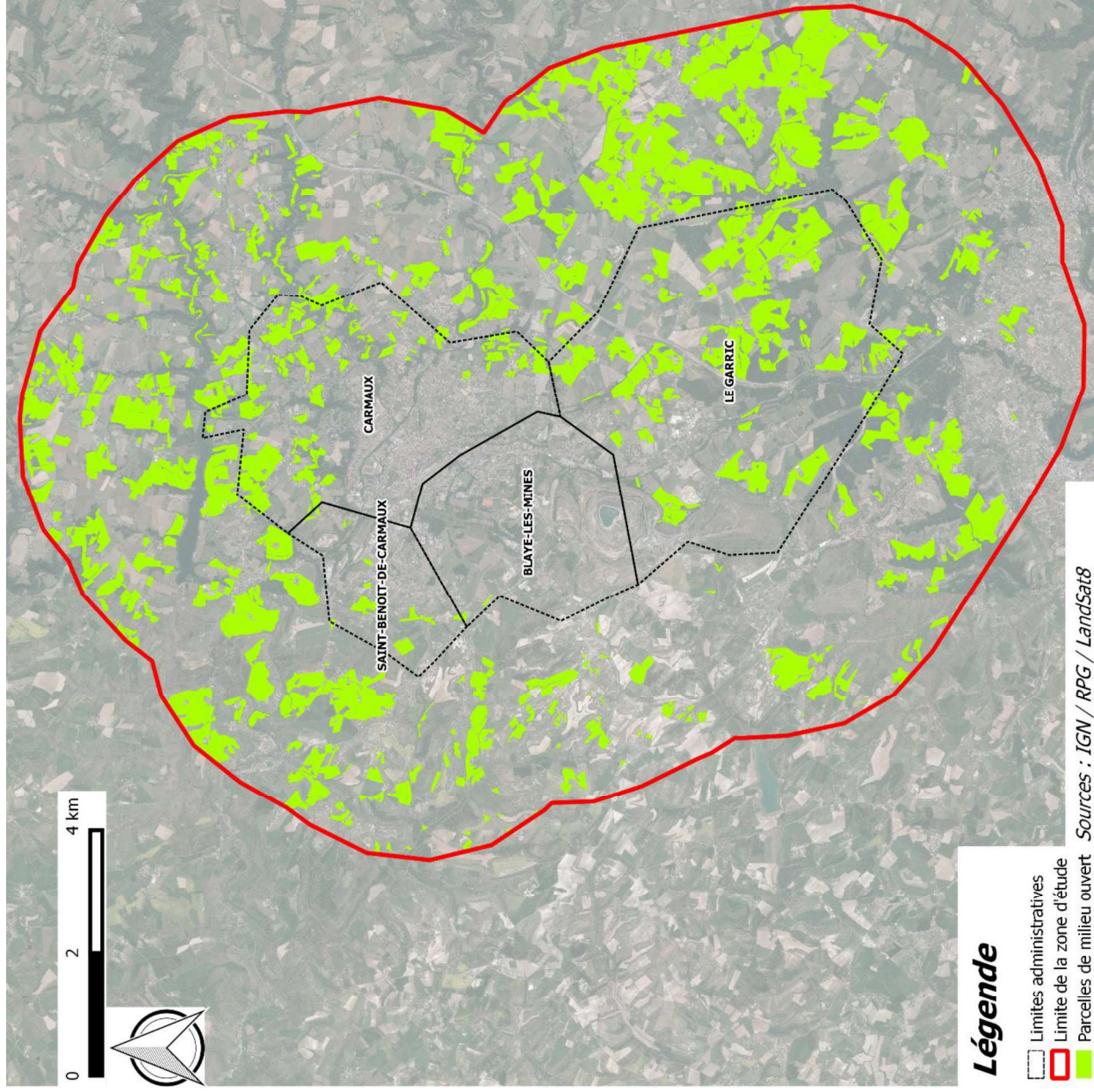
Le premier est constitué des divers **plans d'eau** parsemant le territoire Carmausin qu'ils s'agissent de lacs, de mares ou de retenus constituant tous de potentiels réservoirs pour les espèces aquatiques. Dans le cas des plans d'eau proches d'un point de vue géographique, un **réseau potentiel** a été identifié sur la base d'une **analyse de distance** (les plans proches d'au moins 450 mètres ont été réunis dans un même réseau via une méthode de **dilatation/érosion**).

Néanmoins, cette méthode ne tient pas compte de l'occupation du sol qu'elle recoupe, menant à l'apparition de zones de conflit comme par exemple au niveau de **Cap' Découverte**. Ce site est dans un relief bien trop prononcé pour faire partie d'un réseau de mare.

Le second réseau composant la Sous-trame aquatique correspond aux **cours d'eau permanents** qui constituent de nets **corridors** reliant les différents plans d'eau. Ils constituent également des **réservoirs** pour les espèces inféodées à ce type de milieu. Le **Cérrou** est particulièrement mis en avant car il est lié à un **enjeu supra-territorial** étant donné qu'il relie les **ZNIEFF** situées à l'Ouest et à l'Est du territoire Carmausin.

Le principal enjeu de cette sous-trame est de maintenir la **densité des deux réseaux** ainsi que leur **interconnectivité**. Il est également important de mettre en valeur les **zones de transition** avec les autres sous-trames qui sont primordiales pour certaines espèces.

5.7. ENJEUX DE LA SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS

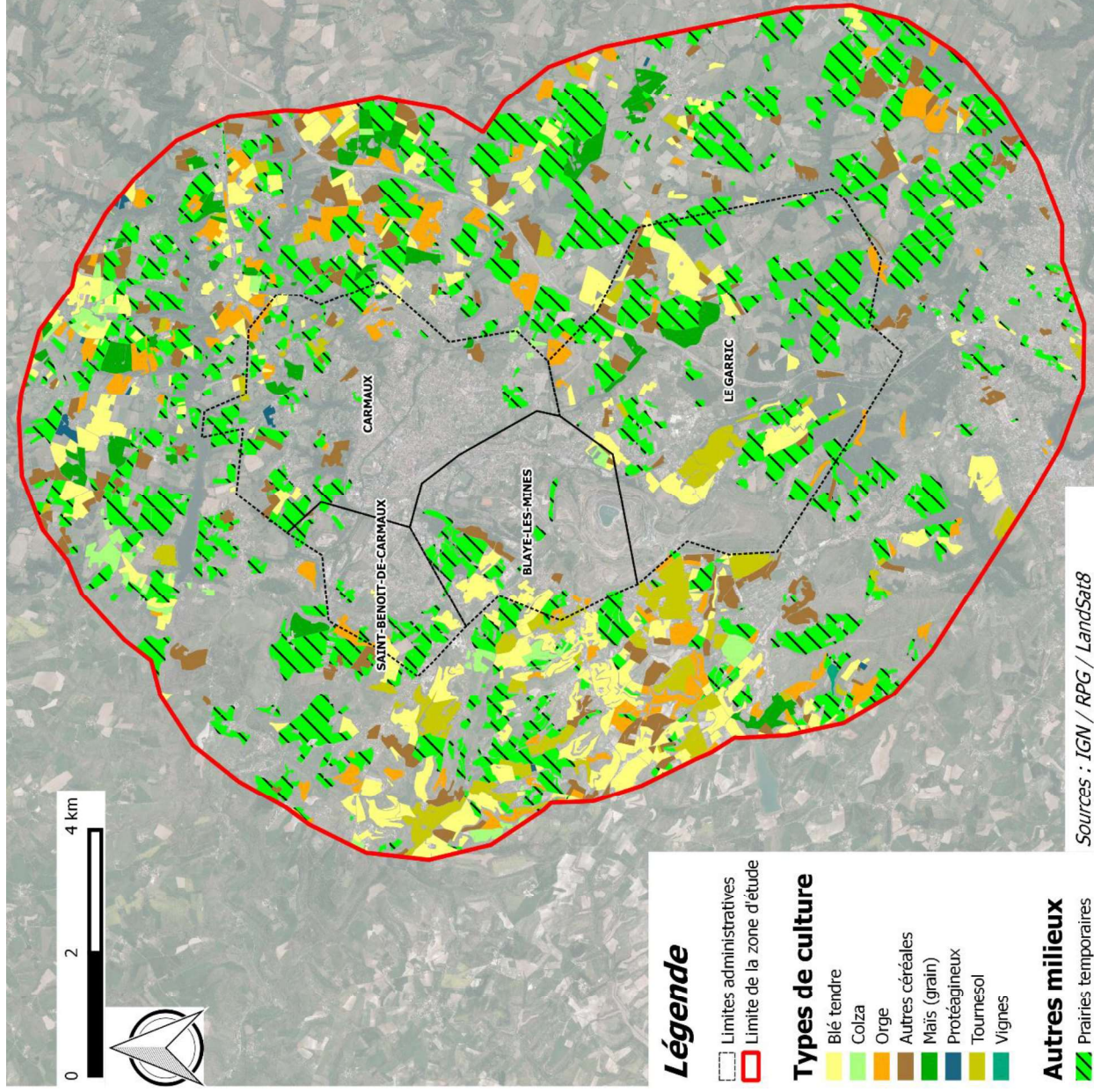


Une approche encore différente a été utilisée pour représenter la **Sous-trame des milieux ouverts**. Premièrement, par milieu ouvert, on entend les zones naturelles peu fournies en éléments arborés telles que les **prairies**, les **landes** ou encore les **pâturages**. Ces milieux sont à la fois des **zones de transit** et des **lieux de vie** pour de nombreuses espèces inféodées aux milieux ouverts. Bien entendu, d'autres espèces nécessitent la **proximité avec d'autres types de milieux** comme les lisières des boisements ou encore des zones d'eau. Afin d'identifier cette sous-trame, seules les parcelles identifiées en tant que **prairies permanentes**, **fouillages** et **landes** dans le **RPG de 2012** ont été représentées. Une discrimination a été faite sur les zones ouvertes pour ne retenir que les zones les moins perturbées par l'activité humaine, pouvant potentiellement accueillir les cortèges spécifiques des milieux ouverts.

Comme pour la sous-trame forestière, deux grands **ensembles Nord / Sud** apparaissent clairement. On retrouve également le **couloir de perméabilité Est** par une continuité relativement dense de parcelles identifiées dans cette zone. Cette sous-trame met également en évidence l'impact du **type d'urbanisation** sur la mosaïque paysagère. En effet, le Nord est très **fragmenté** et correspond à une zone d'urbanisation **linéaire** alors que le Sud du territoire présente un parcellaire bien plus **dense** et correspond aux zones d'urbanisation en **hameaux**. De manière générale, le principal enjeu est de conserver la **densité de cette mosaïque de milieux ouverts**.



5.8. ENJEUX DE LA SOUS-TRAME DES MILIEUX AGRICOLES



Concernant la **Sous-trame agricole**, l'approche est similaire à celle de la Sous-trame des milieux ouverts, basée sur les informations du **RPG de 2012**.

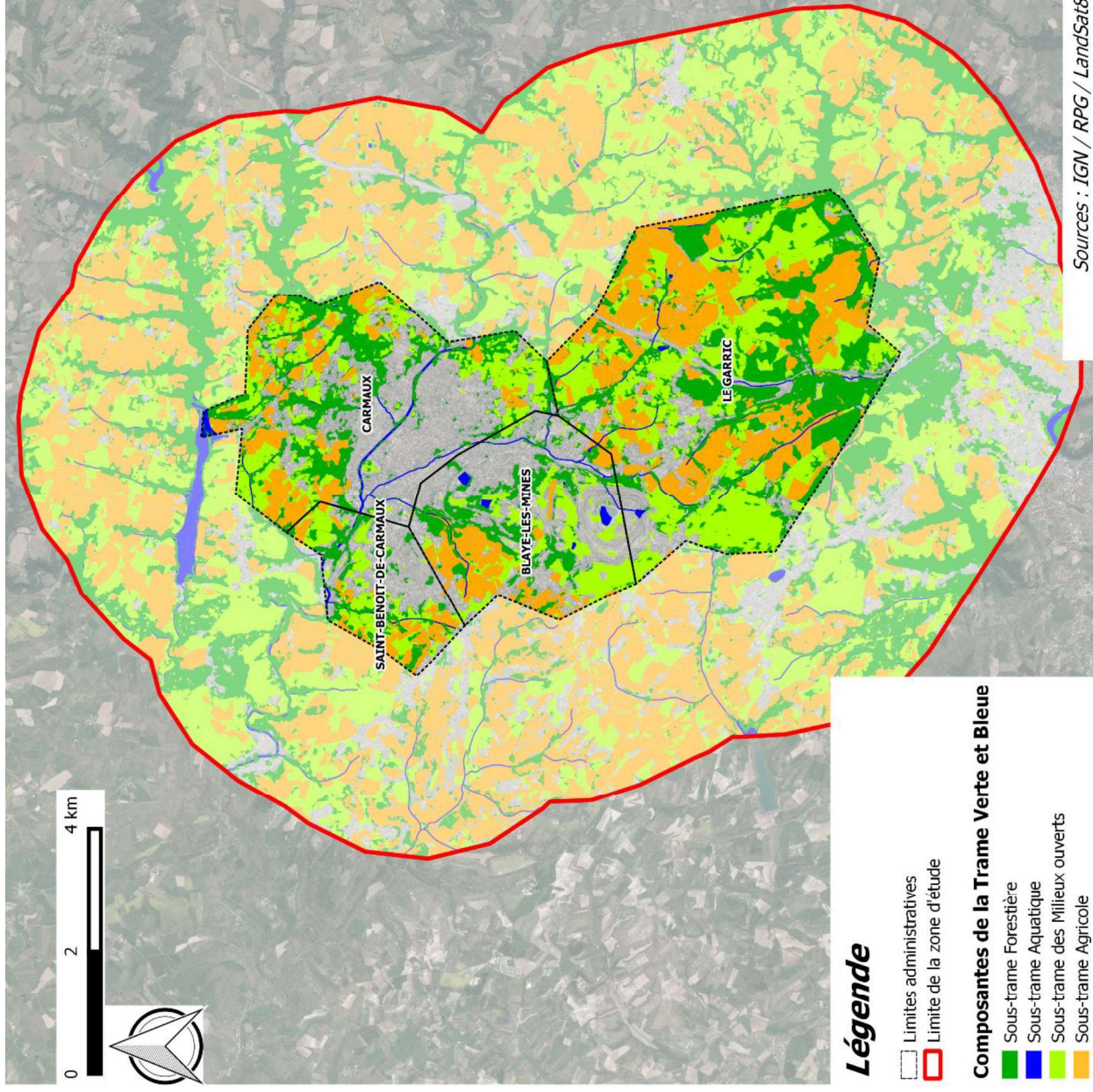
Les milieux agricoles sont fortement perturbés par l'activité humaine. Cependant certaines pratiques (présence d'éléments arborés, de zones humides, bandes végétalisées, absence d'intrants...) peuvent favoriser la présence d'espèces inféodées à ces milieux. Les **espèces de plantes dites « messicoles »** se développent préférentiellement dans les zones perturbées car elles y trouvent moins de compétition interspécifique. Ces messicoles vont être associées à **d'autres cortèges spécifiques** comme divers pollinisateurs associés à ces espèces de plantes. Les milieux agricoles, en tant qu'espaces ouverts, peuvent être également des milieux supports de certaines espèces d'**oiseaux nicheurs**.

Pour la valorisation de cette sous-trame, le principal enjeu est donc de conserver la **diversité des pratiques culturales** (ne pas tendre vers de l'intensif total) ainsi que des **types de culture** (de manière à avoir des rotations de culture permettant aux messicoles notamment de se développer). Il est également important de préserver les **éléments arborés** parsemant les parcelles qui participent également à la **diversité de cette mosaïque paysagère**.

A noter que les **prairies temporaires** du RPG de 2012 ont été incluses dans cette sous-trame et non pas celle des milieux ouverts. En effet, elles ne sont conservées qu'une année avant de repasser en rotation culturale ne laissant pas le temps aux espèces de milieux ouverts d'y installer des populations pérennes.

Comme pour la sous-trame des milieux ouverts, la sous-trame agricole met en avant l'impact du **type d'urbanisation** sur la **distribution spatiale** des parcelles.

5.9. SYNTHÈSE DES ENJEUX TRAME VERTE ET BLEUE



La cartographie ci-à gauche représente les principaux éléments de chacune des sous-trames. Il en ressort une **dualité Nord / Sud** très nette qui **structure** la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire Carmausin. La liaison entre ces deux ensembles se compose d'une **matrice centrale hétérogène** avec : une **zone majoritairement agricole** à l'Ouest, une **matrice urbaine très dense** au centre et une **mosaïque paysagère diversifiée** à l'Est mais scindée par la voie rapide. A cette dualité Nord / Sud vient s'ajouter une **transversalité Est / Ouest d'enjeu supra-territorial** représentée par le Cérou et sa ripisylve qui forment un corridor liant les **ZNIEFF** situées de chaque côté du territoire Carmausin.

Voici une liste des enjeux de conservation et de valorisation de la Trame Verte et Bleue pour les 4 communes du territoire :

- **Carmaux** : Réduire l'urbanisation linéaire fragmentant le paysage au Nord, Augmenter la perméabilité du centre urbain en valorisant la Nature en ville, Préserver le couloir de perméabilité Est.
- **Saint-Benoît-de-Carmaux** : Restaurer la zone de liaison avec Blaye-les-Mines vis-à-vis de la sous-trame forestière, Valoriser la Nature en ville
- **Blaye-les-Mines** : Restaurer la zone de liaison avec Saint-Benoît-de-Carmaux vis-à-vis de la sous-trame forestière, Valoriser la Nature en ville, Préserver les espaces naturels forestiers.
- **Le Garric** : Préserver la matrice paysagère de l'ensemble Sud, Préserver le couloir de perméabilité Est.

6. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Différentes problématiques ont été soulevées au cours de ce diagnostic paysager et environnemental, voici les grands enjeux par entités de manière synthétique :

Revalorisation du noyau urbain :

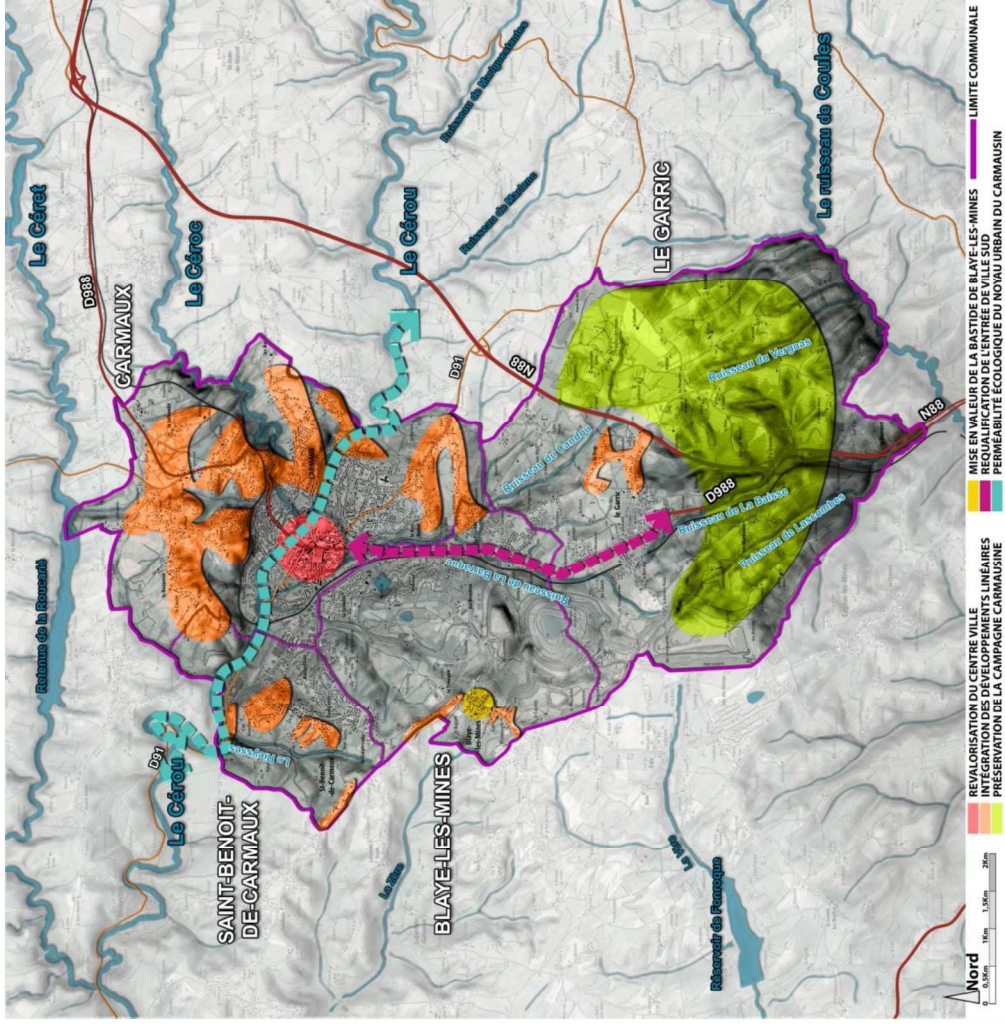
- La place de la voiture et du stationnement ?
- Une meilleure qualité de l'espace public ?
- La requalification des grands ensembles en centre-ville, un futur programme de Renouvellement Urbain ?
- La place du végétal en centre ville ? Esthétisme mais aussi lutte contre les îlots de chaleur.
- Le travail sur les entrées et traversées de villes (et continuité jusqu'au centre d'agglomération) ?
- Une place pour l'environnement au sein du noyau urbain ou définitivement un réel point de blocage ?
- La reconversion des sites industriels patrimoniaux ?

Evolution des zones périphériques Carmausines

- Le devenir des développements linéaires (en crête) ?
- Un espace tampon entre le monde urbain et le monde agricole ?
- Le renouveau des trames vertes et bleues ?
- L'intégration des développements linéaires (en crête) ?
- La mise en valeur de la bastide de Blaye-les-Mines ?

Préservation de la campagne carmausine

- Le développement au contact du bourg de Le Garric, en densité ?
- L'interdiction de toute nouvelle construction en zone rurale ? Non développement des hameaux.
- La valorisation de cette frange rurale ? La mise en place de circuit-courts ? de gîtes ruraux ? de sentiers de découverte de la campagne carmausine ?



L'activité minière, bien que révolue, a eu un impact fort sur les modes de développement, le type de patrimoine et les paysages du Carmausin. La situation du Carmausin au sein des réseaux écologiques n'est pas bonne car le noyau urbain et sa périphérie représente un blocage. Du point de vue paysager, la zone périurbaine est très problématique tant ses développements linéaires sont étendus et omniprésents. Pour autant, des solutions cumulées sont envisageables pour améliorer la qualité écologique tout en magnifiant le paysage, les constructions doivent s'intégrer au monde rural, et non l'inverse.

